

**Arrêté n° 2016-97 du 16 février 2016  
portant délégation de signature en faveur  
de M. Nicolas LEROLLE**

**Le Président de l'Université**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu la demande du Professeur Nicolas LEROLLE en date du 22 février 2013 et l'accord de Monsieur Daniel HENRION, directeur de recherche, responsable du laboratoire de Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée (BNMI) en date du 19 juin 2013 ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers,

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à M. Nicolas LEROLLE, Professeur des universités - praticien hospitalier, pour signer, au nom du Président, les bons de commande concernant la ligne budgétaire ANR13THE du centre financier 911UMR15 - S911UMR15 (BNMI).

**Article 2** - Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 16 février 2016. Il abroge et remplace l'arrêté n°2013-29 du 19 juin 2013.

**Article 3** - Le Directeur général des services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au registre des actes administratifs de l'Université d'Angers.

Fait à Angers, le 16 février 2016, en trois exemplaires originaux.

Le délégant,  
Christian ROBLEDO  
Président de l'université  
*Signé*

Vu et pris connaissance  
Signature du délégataire

Nicolas LEROLLE  
*Signé*

Destinataires : Directeur général des services, Agent comptable, Intéressé, Service Juridique (Registre des actes administratifs), M. HENRION.

*Mis en ligne le 19/04/2016*